

947. — 24 DÉCEMBRE 1846. — *Loi qui ouvre au département de la guerre un crédit provisoire de cinq millions sur l'exercice 1847* (1). (Monit. du 28 décembre 1846.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est ouvert au département de la guerre un crédit provisoire de cinq millions de francs (fr. 5,000,000), à valoir sur le budget des dépenses de l'exercice 1847 dudit département.

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de la guerre, M. Prisse.

948. — 24 DÉCEMBRE 1846. — *Loi qui assimile le plâtre étranger au plâtre indigène dans le Luxembourg, en ce qui concerne l'exemption du droit de barrière* (2). (Mon. du 31 décembre 1846.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. A partir du 1^{er} janvier 1847, le plâtre étranger sera assimilé au plâtre indigène, dans la province de Luxembourg, pour ce qui concerne l'exemption du droit de barrière établie par les paragraphes 9 et 10 de l'art. 7 de la loi du 18 mars 1835.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des travaux publics, M. de Bavy.

949. — 24 DÉCEMBRE 1846. — *Arrêté royal autorisant l'établissement d'un déversoir supplémentaire à proximité du moulin Saint-Michel*. (Monit. du 31 décembre 1846.)

Léopold, etc. Vu la loi du 17 mai dernier, portant fixation du budget du département des

travaux publics pour l'exercice 1846, et allouant, chapitre II, art. 24, un crédit de 30,000 francs pour l'exécution de travaux destinés à obvier aux inondations de la vallée de la Senne ;

Sur la proposition de notre ministre des travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. En vue d'accélérer l'écoulement des eaux de la Senne, il sera établi un déversoir supplémentaire de 7 mètres d'ouverture, à proximité du moulin dit de Saint-Michel, établi sur cette rivière, entre Bruxelles et Vilvorde.

Art. 2. Ce déversoir supplémentaire sera établi, conformément aux plans approuvés par notre ministre des travaux publics, dans une dérivation dont l'axe sera distant de 11 mètres 80 du hajoyer de droite du déversoir actuel et parallèle à ce hajoyer.

L'axe de la dérivation à établir se raccordera au delà du déversoir avec le nouvel axe de la dérivation actuelle dont le plafond sera porté à 12 mètres de largeur.

Art. 3. Le plafond de la dérivation à l'extrémité des murs de fuite sera établi au niveau du radier du déversoir et se raccordera avec le plafond de la dérivation actuelle.

Art. 4. L'inclinaison des talus de la dérivation variera d'un à deux de base pour un de hauteur.

Art. 5. Les propriétés nécessaires à l'exécution des travaux décrétés seront acquises de gré à gré, et, au besoin, occupées en vertu des lois sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Notre ministre des travaux publics (M. de Bavy) est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par la voie du *Moniteur*.

950. — 26 DÉCEMBRE 1846. — *Loi qui proroge jusqu'au 31 décembre 1847 le terme de la loi du 18 juin 1842, relative au régime d'importation en transit direct et par entrepôt* (3). (Monit. du 28 décembre 1846.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

(1) Rapport à la chambre des représentants, par M. de Garcia, le 21 décembre 1846. — Adoption le 22 à l'unanimité des 62 membres présents.

Rapport au sénat, par M. le baron Dellafaille, le 23 décembre. — Adoption le 24, par 29 voix contre 2.

(2) Proposition de la commission permanente d'agriculture. — Discussion à la chambre des représentants, et adoption, le 4 décembre 1846, à l'unanimité des 48 membres présents.

Rapport au sénat, par M. le baron de Coppens,

le 17 décembre 1846. — Adoption le 19 à l'unanimité des 25 membres présents.

(3) Présentation à la chambre des représentants le 11 novembre 1846. (Documents, p. 96.) — Rapport par M. Loos, le 2 décembre. — Adoption sans discussion, le 15 décembre, à l'unanimité des 68 membres présents.

Rapport au sénat, par M. le chevalier de Béthune, le 21 décembre 1846. — Adoption, le 24, par 30 voix (2 abstentions).